

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi trente août deux mil vingt et un à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur Jean STAMM, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 26 août 2021

Membres présents : 14

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Emilie FABRE, Aurélie FENOT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, François SIEGEL, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER.

Membres absents/excusés : 01

Lucie OUDOT (procuration à Jean STAMM).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Séance ordinaire tenue à l'Espace Culture et Loisirs, rue des étangs.**

Emilie FABRE, 1<sup>ère</sup> adjointe informe l'assemblée que dans le cadre de la protection des données personnelles, la séance est enregistrée.

Avant le début de la réunion, Philippe OCHEM tient à répondre aux propos de Monsieur le Maire, tenus lors de précédentes séances. Il rappelle les démissions précédentes du maire et adjoint. Il met en avant les compétences des élus de l'opposition, notamment une cadre de santé ayant participé à la mise en place du protocole sanitaire face à la pandémie, non sollicitée lors des dernières élections. Concernant les différentes affaires et injonctions, laissons faire la justice, chacun assumera ses responsabilités.

Mariline THIEBAUT intervient également en expliquant que l'on ne peut pas dire que ce soit l'opposition, au nombre de 3, qui empêche de travailler la majorité, rappelant qu'ils ne font que leur « boulot » d'élus en s'intéressant aux dossiers et en posant des questions. Elle se demande pourquoi si le temps de paroles de l'opposition dépasse de loin celui de la majorité, les autres élus ne prennent pas souvent la parole. Elle rappelle enfin qu'ils n'ont déposé qu'un seul recours au Tribunal Administratif.

Le Maire prend acte des propos et ne souhaite pas répondre. Il assume entièrement la responsabilité de ses actes et paroles, car il dit avoir répondu ce soir-là, aux attaques extrêmement vives dont il a fait l'objet de la part de l'opposition, lui faisant perdre son sang-froid.

### **50/2021 – Demande de subvention DETR – Eclairage public. (7.5)**

**VU** la délibération n°19/2021 en date du 06/04/2021 concernant la demande de subvention DETR pour le projet de remplacement de points lumineux de l'éclairage public dont le coût prévisionnel des travaux est de **39 500,00 € HT** ;

Considérant que lors de cette séance, le projet n'a été présenté aux membres du conseil municipal qu'à titre d'information et qu'ils n'ont pas été invité à voter, le Maire propose l'annulation de ladite délibération et soumet au vote la demande d'aide.

Il rappelle le plan de financement comme suit :

Financeurs	taux	Montant HT (en €)
Subvention DETR	30 %	11 850,00
Prime CEE	15 %	5 859,00
Fonds propres	55 %	21 791,00
Total	100 %	39 500,00

*M. Ochem demande comment peut-on annuler une délibération qui n'a pas eu lieu.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour le remplacement de points lumineux de l'éclairage public à hauteur de 11 850,00 € HT, soit 30 %.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**DECIDE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°19/2021 du 06 avril 2021.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **51/2021 – Demande de subvention AMISSUR – Sécurité Scolaire. (7.5)**

**VU** la délibération n°20/2021 en date du 06/04/2021 concernant la demande de subvention AMISSUR pour le projet de travaux de sécurisation du passage scolaire au droit de la mairie et du restaurant scolaire pour un montant de **1 777,04 € HT** ;

Considérant que lors de cette séance, le projet n'a été présenté aux membres du conseil municipal qu'à titre d'information et qu'ils n'ont pas été invité à voter, le Maire propose l'annulation de ladite délibération et soumet au vote la demande d'aide.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter le département pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif AMISSUR pour la sécurisation du passage scolaire place du 18 Novembre par l'installation de figurines, de panneaux sécurité enfants et de peinture au sol pour un montant de 1 777,04 € HT,

**APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des dépenses	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMISSUR	30 %	533,11
Fonds propres	70 %	1 243,93
Total	100 %	1 777,04

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**DECIDE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°20/2021 du 06 avril 2021.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **52/2021 – Demande subvention AMISSUR – Sécurité Carrefour RD 955. (7.5)**

**VU** la délibération n°21/2021 en date du 06/04/2021 concernant la demande de subvention AMISSUR pour le projet de travaux du carrefour au croisement de la rue des étangs et de la RD955 pour un montant de **7 687,00€ HT** ;

Considérant que lors de cette séance, le projet n'a été présenté aux membres du conseil municipal qu'à titre d'information et qu'ils n'ont pas été invité à voter, le Maire propose l'annulation de ladite délibération et soumet au vote la demande d'aide.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif AMISSUR pour la sécurisation du carrefour au croisement de la rue des étangs et le RD955 par la pose de radars pédagogiques, de feux clignotants, de silhouette de prévention et de panneaux de signalisation, pour un montant de **7 687,00€ HT**,

**APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des dépenses	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMISSUR	30 %	2 306,10
Fonds propres	70 %	5 380,90
Total	100 %	7 687,00

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**DECIDE** que la présente délibération annule et remplace la délibération 21/2021 du 06 avril 2021.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Lecture & approbation des comptes-rendus de séances des 06/04/2021, 03/05/2021 et 19/07/2021.**

Les Comptes-rendus des 06 avril 2021 et 03 mai 2021 sont adoptés à la majorité avec 12 voix Pour et 3 abstentions (Mme HOMBOURGER, Mme THIEBAUT, M OCHEM).

Le compte-rendu du 19 juillet 2021 est adopté à la majorité avec 12 voix Pour et 3 voix Contre (Mme HOMBOURGER, Mme THIEBAUT, M OCHEM).

**53/2020 – Poste d'adjoint au Maire vacant. (5.1)**

*M. SIEGEL, 2<sup>ème</sup> adjoint, explique que la modification de sa situation professionnelle demandant plus de déplacements et de temps ne lui permet plus d'assurer son poste d'adjoint comme il l'entend, il annonce sa démission de son poste d'adjoint au Maire, acceptée par le Préfet, cependant il explique son souhait de continuer à travailler en tant que conseiller municipal au sein de l'équipe municipale en place jusqu'à la fin du mandat.*

*En réponse à Mme THIEBAUT, les délégations accordées à M. SIEGEL seront réparties entre les deux adjoints. Les agents techniques seront managés par M. BROUANT.*

Le Maire, Jean STAMM, informe le Conseil Municipal que Monsieur François SIEGEL, installé le 28 septembre 2020 en qualité de conseiller municipal de la commune de Solgne, a présenté sa démission de fonction d'adjoint au Maire auprès de Monsieur le Préfet de Moselle, en application de l'article L.2121-4 du CGCT, qui, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du même code en a accusé réception auprès du démissionnaire en date du 18 août 2021.

**VU** le CGCT, notamment son article L2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, qui propose de poursuivre avec les 2 postes d'adjoint en place et en gardant la possibilité du renfort d'un délégué communal,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à 2 adjoints, passant la 3<sup>ème</sup> adjointe au rang de 2<sup>ème</sup>.

**Les Adjoints au Maire sont dorénavant :**

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire : Mme FABRE Emilie

2<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme WALZER Francine

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **54/2021 – Modification du temps de travail d'un Emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet. (4.1)**

##### **Le Maire informe à l'assemblée :**

Compte tenu de l'accroissement de travail administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'agent en charge du secrétariat général.

##### **Le Maire propose à l'assemblée,**

De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet créé initialement avec une durée de 33 heures par semaine par délibération du 07 septembre 2020, à temps complet, soit 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

##### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**VU** le tableau des emplois ;

- **D'ADOPTER** les propositions du Maire,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Projet de création d'un bosquet en partenariat avec le Lion's Club**

*Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de réhabiliter le site d'apport volontaire de déchets inertes fermé l'an dernier et expose le projet en collaboration avec le Lion's Club et la Société SAS BERTRAND de création d'un bosquet avec la plantation de 500 arbres/arbustes et parcours pédagogique. Mme FABRE, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le projet qui fera l'objet d'une réunion publique le vendredi 17 septembre 2021 à partir de 17h30 à l'Espace Culture et Loisirs.*

#### **55/2021 – Demande subvention Ambition Moselle – création de bosquet. (7.5)**

**VU** le projet en collaboration avec le Lion's Club de création d'un bosquet avec la plantation de 500 arbres/arbustes et parcours pédagogique susceptible de bénéficier du nouveau dispositif de soutien aux collectivités « Ambition Moselle 2020-2025 » ;

##### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des financements	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMBITION MOSELLE	20 %	9 000,00
Subvention Etat DETR	5 %	2 250,00
Subvention CCSM	5 %	2 250,00
Subvention Région Trame Verte/Bleue	50 %	22 500,00
Fonds propres	20 %	9 000,00
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>45 000,00</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « Ambition Moselle » pour le projet de création de bosquet avec parcours pédagogique à hauteur de 9 000,00€ HT, soit 20 %,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **56/2021 – Demande subvention DETR – Création de bosquet. (7.5)**

**VU** le projet en collaboration avec le Lion's Club de création d'un bosquet avec la plantation de 500 arbres/arbustes et parcours pédagogique.

**VU** la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35,

**VU** la circulaire Ministérielle relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (D.E.T.R.),

Il serait possible de solliciter auprès de l'État une aide financière pour ce projet au titre de la D.E.T.R. 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des financement	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMBITION MOSELLE	20 %	9 000,00
Subvention Etat DETR	5 %	2 250,00
Subvention CCSM	5 %	2 250,00
Subvention Région Trame Verte/Bleue	50 %	22 500,00
Fonds propres	20 %	9 000,00
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>45 000,00</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'État pour une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour le projet de création de bosquet avec parcours pédagogique à hauteur de 2 250,00 € HT, soit 5 %.

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **57/2021 – Demande subvention CC du Sud Messin– Création de bosquet. (7.5)**

**VU** le projet en collaboration avec le Lion's Club de création d'un bosquet avec la plantation de 500 arbres/arbustes et parcours pédagogique

Le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Sud Messin pour l'obtention d'une aide financière ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des financement	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMBITION MOSELLE	20 %	9 000,00
Subvention Etat D.E.T.R.	5 %	2 250,00
Subvention CCSM	5 %	2 250,00
Subvention Région Trame Verte/Bleue	50 %	22 500,00
Fonds propres	20 %	9 000,00
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>45 000,00</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter la Communauté de Communes du Sud Messin pour l'obtention d'une subvention pour le projet de création de bosquet avec parcours pédagogique à hauteur de 2 250,00€ HT, soit 5 %,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **58/2021 – Demande subvention TVB Grand Est – Création de bosquet. (7.5)**

**VU** le projet en collaboration avec le Lion's Club de création d'un bosquet avec la plantation de 500 arbres/arbustes et parcours pédagogique.

**CONSIDERANT** l'intérêt à solliciter une aide financière dans le cadre de l'Appel à projets Trame Verte et Bleue Grand Est 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des financement	Taux	Montant HT (en €)
Subvention AMBITION MOSELLE	20 %	9 000,00
Subvention Etat D.E.T.R.	5 %	2 250,00
Subvention CCSM	5 %	2 250,00
Subvention Région Trame Verte/Bleue	50 %	22 500,00
Fonds propres	20 %	9 000,00
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>45 000,00</b>

**AUTORISE** le Maire à répondre à l'appel à projets TVB Grand Est et à solliciter une subvention pour le projet de création de bosquet avec parcours pédagogique à hauteur de 22 500,00€ HT, soit 50 %,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès l'accord de subvention ou autorisation de commencement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Informations :**

✓ **Sécurité RD955**

Le traçage du passage piéton au niveau de la RD955 revient, selon le département, à la charge de la commune.

✓ **Divers**

- Les travaux rue Jean Walgenwitz doivent être terminés cette semaine.
- Mme THIEBAUT informe l'assemblée des fonds disponibles dans le cadre d'Ambition Moselle, des projets pourraient être envisagés, tels que la réhabilitation de la salle polyvalente.
- Mme FABRE informe l'assemblée du programme de la fête à Solgne qui devrait se dérouler dans le respect des règles sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39.

Le Maire,  
Jean STAMM